

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE
HAUTE-GARONNE**

N° 48/2016

OBJET : Projet de nouvelle station d'épuration sur Caujac : Candidature à l'appel à projets « réduction des pollutions domestiques » de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

L'an deux mille seize et le 07 juin à 20h30

Le Conseil de la Communauté de Communes, de la Vallée de l'Ariège dûment convoqué en date du 01 juin 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur BAURENS Serge.

PRESENTS : M. PACHER, M. ONEDA Daniel, Mme BOUTILLIER Sylvie, M. MAGGIOLO Serge, Mme BARRE Nadine, Mme TENSA Danielle, M. AZEMA René, M. CHENIN Jean, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. VINCINI Sébastien, M. LACAMPAGNE Patrick, M. MESPLIE Hubert, M. GRANGE Régis, M.ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean Luc, M. RIVELLA Alain, Mme FIGUEROA Anne, M. VESELY Guy, M. GODEFROY Julien, M. CAZAJUS Joël, M. VANDEN BIL Marc, M. PASQUET Wilfrid, M. COUZIER Jean Jacques, M. BAURENS Serge, M. MONIER Catherine, M. DIDIER Claude, Mme. WATREMETZ Marie-Anne, M. BLANC Jean-Claude.

POUVOIRS : Mme TEISSIER Joëlle à M. ONEDA Daniel
Mme ARAZILS Marie-Christine à M. MESPLIE Hubert
M. BONCOURRE Thierry à M. BLANC Jean-Claude

ABSENTS EXCUSES : M. SIRABELLA Roger, M. CAILLAT Pierre Yves, M. POURRINET Jacques.

ABSENTS NON EXCUSES : M. PEREZ Alain, Mme CLAMAGIRAND Marie, M. ADER Jean Jacques, M. GILABERT Nicolas, M. DELCASSE Jean, M. RELUN André.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur BLANC Jean-Claude été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Président rappelle que, conformément à son Schéma Directeur d'Assainissement Intercommunal validé en 2014, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège prévoit de lancer en 2016 les études de maîtrise d'œuvre pour la nouvelle station d'épuration de Caujac.

Dans le cadre de l'appel à projet de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne sur la réduction des pollutions domestiques la STEP de Caujac est éligible car son rejet se fait dans une masse d'eau sensible du SDAGE (La Mouillonne).

A cet effet, Monsieur le Président propose de faire acte de candidature à cet appel à projets (échéance 30/06/16) et de solliciter le concours financier de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour cette opération (études de maîtrise d'œuvre et des travaux prévus en 2017).

Le coût prévisionnel total de cette opération (études de maitrise d'œuvre et travaux) est estimé à 415 000 € HT (dont 15 000 € de MOE inscrits au BP 2016 Assainissement).

Le taux d'aides attendu est de 70 % (communes rurales).

Considérant l'exposé ci-dessus, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Mandate** Monsieur le Président à toute fin de candidature et de sollicitation de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour l'accompagnement financier de cette opération ;
- **Autorise** Monsieur le Président à engager toutes démarches administratives nécessaires à l'élaboration du dossier de demande de subvention correspondant.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS